

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Conforme à 1907/2006 ANNEXE II 2015/830 et 1272/2008

(Toutes les références aux règlements et directives communautaires sont abrégées avec le terme numérique seulement)

Date de compilation 2020-06-23

Numéro de version 1.0

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ALFA LS EXTRA

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Détergent lave-vaisselle

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise Van Damme NV-SA  
Maalbeekstraat 4  
8790 Waregem  
België  
Telefoonnummer +32 56 60 30 61  
E-mailadres [info@vandamme.eu](mailto:info@vandamme.eu)  
Website [www.vandamme.eu](http://www.vandamme.eu)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence: appeler le 112, demander le service Anti-poison.

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Corrosif (catégorie 1A), H314  
Effets oculaires irréversibles (Catégorie 1), H318

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Mentions de mise en garde

P260 Ne pas respirer les gaz, brouillard, vapeurs ou jet

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux ou du visage

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON

### Informations additionnelles sur les dangers

Contient: HYDROXYDE DE POTASSIUM

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient pas de substances qui sont jugées PBT ou vPvB

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Notez que le tableau indique les dangers connus pour la forme pure des ingrédients. Ces risques sont réduits ou éliminés lorsqu'ils sont mélangés ou dilués, cf Article 16d.

Composant	Classification	Concentration
<b>HYDROXYDE DE POTASSIUM</b>		
N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 Index n°: 019-002-00-8 REACH: 01-2119487136-33	Acute Tox <i>4oral</i> , Skin Corr 1A; H302, H314	5 - 15 %
<b>COPOLYMÈRE D'ACIDE MALÉIQUE ET ACRYLIQUE</b>		
N° CAS: 29132-58-9 N° CE: 608-320-8	Met Corr 1, Skin Corr 1B, Eye Dam 1; H290, H314, H318	<1 %

Les explications de la classification et de l'étiquetage des ingrédients sont données dans la section 16e. Les abréviations officielles sont écrites en caractères normaux. Les spécifications et/ou compléments utilisés dans le calcul des risques du mélange sont indiqués en italique, voir section 16b.

Contenu conformément à 648/2004.

<5% Polycarboxylates.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Général

Ne jamais essayer jamais de donner à une personne inconsciente du liquide ou autre, par voie orale.  
En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation

Sortir la personne blessée à l'air libre. Effectuer la respiration artificielle si la respiration est interrompue. En cas de difficultés respiratoires, laisser le personnel qualifié administrer de l'oxygène. Laisser la personne blessée se reposer dans un endroit chaud avec air frais et contacter immédiatement un médecin.  
Contactez le médecin (Centre d'information sur l'empoisonnement, tel. d'urgence 112) même si on ne remarque pas des symptômes.

#### En contact avec les yeux

Si possible enlevez immédiatement les éventuelles lentilles de contact.  
Rincez immédiatement avec de l'eau tiède les yeux grands ouverts pendant 15-20min. Transportez d'urgence le blessé à l'hôpital.  
Important! Pendant le transport à l'hôpital (chez l'oculiste) rincez les yeux.

#### En contact avec la peau

Lavez vous avec une grande quantité d'eau et contactez le médecin.  
Enlever les vêtements contaminés.  
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

#### En cas d'ingestion

Rincez la bouche soigneusement avec beaucoup de l'eau et crachez-la. Buvez après au moins moitié litre d'eau et contactez le médecin. Ne provoquez pas le vomissement.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### En cas d'inhalation

Peut causer une toux et des brûlures dans le nez et la gorge en cas d'inhalation, et des difficultés respiratoires lors de concentrations élevées.

#### En contact avec les yeux

Risque de lésions oculaires permanentes.

#### En contact avec la peau

Des brûlures chimiques peuvent se produire.

#### En cas d'ingestion

L'ingestion a un effet corrosif dans la cavité buccale et le pharynx, cause des nausées et des douleurs abdominales.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

En cas de contact avec un médecin, soyez sûr d'avoir les étiquettes ou cette fiche de données de sécurité avec vous.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Agents d'extinction recommandés

Utiliser les moyens d'extinction appropriés aux conditions de feu environnantes.

#### Agents d'extinction non recommandés

Ne doit pas être éteint avec eau à grande pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produit non inflammable.

En cas d'incendie, des substances dangereuses pour la santé, ou des substances nocives à d'autres égards, peuvent être dispersées.

En cas d'incendie des gaz corrosifs sont répandus.

Observez que l'eau d'extinction peut être corrosive.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les conteneurs fermés qui ont été exposés au feu.

En cas d'incendie utiliser un masque respiratoire contenant de l'air pur.

Utilisez des vêtements de protection contre les substances corrosives en cas d'incendie.

Des mesures de protections doivent être prises concernant les autres matériaux présents sur le site de l'incendie.

Veiller à ce que toute personne ne faisant pas partie du personnel de secours évacue la zone d'incendie.

Contenir et recueillir l'eau d'extinction.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les personnes non autorisées ou non protégées doivent se tenir à une distance sécuritaire.

Attention au risque de glissade en cas de fuites / déversements.

Ne pas respirer le produit et éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser l'équipement de sécurité recommandé, voir la section 8.

Veiller à une bonne ventilation.

Si nécessaire, évacuer les lieux de l'accident et appeler les services de secours.

Costume de protection chimique utilisé en cas de sauvetage et d'assainissement.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir les déversements majeurs dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

Contactez les services de secours en cas de déversement de quantités importantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide avec un agent d'absorption inerte comme par ex: Vermiculite, collectez le matériel et envoyez-le dans un lieu approprié pour les déchets.

Les résidus après l'assainissement doivent être manipulés comme déchets dangereux. Présenter cette fiche de données de sécurité.

Après avoir écarté les déchets nettoyez les surfaces contaminées avec de l'eau.

Assurer une bonne aération après la décontamination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle. Consulter la section 13 pour les conditions d'élimination.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Stocker ce produit séparément des denrées alimentaires et loin des enfants et des animaux domestiques.

Doit être manipulé dans un local bien ventilé.

Ne pas manger, boire ou fumer dans des locaux où ce produit est entreposé.

Travaillez pour prévenir les pertes. Si les pertes surgissent, remédier tout de suite selon les instructions section 6 de cette fiche de Données de sécurité.

Utiliser l'équipement de sécurité recommandé, voir la section 8.

Ne pas respirer le produit et éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Le travail avec des substances dangereuses doit être fait dans une hotte d'aspiration ou dans des espaces très bien ventilés.

## **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Le produit doit être conservé pour éviter les risques sur la santé et l'environnement. Évitez le contact avec les humains et les animaux et ne libérez pas le produit dans un milieu sensible.

Stocker séparément des aliments et de l'alimentation animale, y compris des ustensiles ou surfaces ayant été en contact avec ceux-ci.

À conserver hors de portée des enfants.

Conservation dans l'emballage original.

Conserver à température ambiante dans un endroit sec et bien aéré. Protéger contre le gel, la lumière directe du soleil, les changements de température extrêmes et la chaleur excessive. Une exposition à la chaleur élevée (environ 40 ° C à 105 ° F) accélérera le vieillissement du produit et la durée de conservation du produit ne peut pas être garantie. Le gel, la lumière directe du soleil et des changements de température extrêmes peuvent affecter l'apparence et la texture du produit.

Conservez-le dans un espace fermé bien ventilé.

## **7.3. Utilisations finales particulières**

Voir utilisations identifiées de la Section 1.2.

# **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

## **8.1. Paramètres de contrôle**

### **8.1.1 Valeurs limites nationales**

#### **HYDROXYDE DE POTASSIUM**

##### **France**

Valeur limite d'exposition de courte durée (VLCT) 2 mg/m<sup>3</sup>

#### **HYDROXYDE DE SODIUM**

##### **France**

La valeur limite d'exposition 2 mg/m<sup>3</sup>

##### **DNEL**

Aucune donnée disponible.

##### **PNEC**

Aucune donnée disponible.

## **8.2. Contrôles de l'exposition**

En termes de minimisation des risques, il faut faire attention aux risques pour la santé (cf. les articles 2, 3 et 10) que présente ce produit ou l'un de ses ingrédients conformément aux directives de l'UE 89/391, et 98/24 et à la législation professionnelle nationale.

### **8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Une douche d'urgence et le rinçage des yeux doivent se faire sur le lieu du travail.

Doit être manipulé dans un local bien ventilé.

#### **Protection des yeux/du visage**

Une protection pour les yeux doit être utilisée en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussure.

Utilisez de verres de sécurité, de lunettes de protection ou d'un écran facial.

#### **Protection de la peau**

Protégez les parties de peau qui peuvent venir en contact avec ce produit.

En cas de risque d'éclaboussures de cette substance corrosive, utilisez des vêtements de protection.

Utilisez des gants de protection en caoutchouc butyle, Viton ou caoutchouc fluoré, ou demandez les conseils d'un expert en médecine du travail sur les matériaux appropriés. Montrez cette fiche de données de sécurité.

Porter des vêtements de protection appropriés.

#### **Protection respiratoire**

Utilisez une protection appropriée pour la respiration en cas d'une ventilation insuffisante.

Masque gas à filtre B(gris) peut être nécessaire.

### **8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Pour limiter l'exposition environnementale, voir la section 12.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide. Couleur: marron clair.
b) odeur	Non spécifié
c) Seuil olfactif	Non spécifié
d) pH	À la livraison, la valeur pH est: 14 pH de la solution d'usage: 11,7
e) Point de fusion/point de congélation	Non spécifié
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non spécifié
g) Point d'éclair	Non spécifié
h) Taux d'évaporation	Non spécifié
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
j) Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non spécifié
k) Pression de vapeur	Non spécifié
l) Densité de vapeur	Non spécifié
m) Densité relative	1,200 kg/L
n) Solubilité	Solubilité dans l'eau: Soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
p) Température d'auto-inflammabilité	Non spécifié
q) Température de décomposition	Non spécifié
r) Viscosité	Non spécifié
s) Propriétés explosives	Non applicable
t) Propriétés comburantes	Non applicable

### 9.2. Autres informations

Information non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Peut attaquer certains métaux.  
Réagit violemment avec les acides.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Risque de formation d'hydrogène au contact de matières incompatibles. Risque d'explosion.  
Réagit violemment avec les acides forts.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le gel.  
Protéger de la chaleur.  
Éviter tout contact avec d'autres produits chimiques.

### 10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les acides.  
Éviter le contact avec les métaux légers.  
Éviter le contact avec d'autres produits chimiques.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des gaz toxiques et corrosifs peuvent se former en cas d'incendie.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le risque principal de ce produit sont ses propriétés corrosives.

#### Toxicité aiguë

Le produit n'est pas classé comme étant à toxicité aiguë, mais il contient des substances dangereuses à des concentrations inférieures à la valeur limite.  
Risque de lésions aux poumons.

## **HYDROXYDE DE POTASSIUM**

LD50 Rat 24h: 273 mg/kg Par voie orale

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Le produit est corrosif.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque des lésions oculaires graves.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Le produit contient un faible taux de substance allergène.

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Le produit n'est pas classé mutagène.

### **Cancérogénicité**

Le produit n'est pas classé cancérogène.

### **Toxicité pour la reproduction**

Le produit n'est pas classé toxique pour la reproduction.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Des irritations ou des brûlures dans la bouche, la gorge et / ou les voies respiratoires peuvent se produire en cas d'inhalation ou d'ingestion.

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Les critères de classification ne peuvent pas être considérés comme remplis sur la base des données disponibles.

### **Danger par aspiration**

Le produit n'est pas classé comme étant toxique pour l'aspiration.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Empêcher les déversements dans la terre, l'eau et les égouts.

Le produit ne doit pas être étiqueté comme dangereux pour l'environnement. Cependant, il n'est pas inconcevable que des déversements majeurs ou bien des déversements mineurs récurrents puissent avoir un effet nocif sur l'environnement.

Les émissions dans les eaux peuvent provoquer l'augmentation du pH, créant alors un risque de dommages pour les organismes aquatiques.

## **HYDROXYDE DE POTASSIUM**

LC50 Poisson 96h: 80 mg/L

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Données sur la persistance et la dégradabilité non disponibles.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Données sur la bioaccumulation non disponibles.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Données sur la mobilité dans la nature non disponibles.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit ne contient pas de substances qui sont jugées PBT ou vPvB.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Le produit est alcalin et peut élever le pH localement lors d'émissions dans l'eau.

Lors de déversements importants, le pH peut augmenter considérablement au niveau local et provoquer des effets toxiques sur les organismes aquatiques.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

#### **Manipulation des déchets pour le produit**

Empêcher le déversement du produit non dilué dans les égouts.

Le produit est corrosif et ses résidus doivent être considérés dangereux sinon neutralisés.

L'élimination finale de ce produit doit être réalisée par une compagnie autorisée pour la destruction des déchets dangereux.

Les emballages qui ne sont pas complètement vidés peuvent contenir des résidus de substances dangereuses et doivent donc être manipulés comme des déchets dangereux, tel que défini ci-dessus. Les emballages complètement vides peuvent être recyclés.

Prenez en considération aussi les règles locales concernant la manipulation des déchets.

Voir également les réglementations nationales sur les déchets.

#### **Classification selon 2008/98**

Code déchets recommandé: 06 02 04 Hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Sauf indication contraire, l'information s'applique à tous les modes de transport en vertu du Règlement type de l'ONU, à savoir, ADR (route), RID (rail), ADN (voies de navigation intérieures), IMDG (transport maritime), l'OACI (IATA) (transport aérien).

#### **14.1. Numéro ONU**

1814

#### **14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

##### **Classe**

8: Matières corrosives

##### **Code de classification**

C5: Matières corrosives sans risque subsidiaire: Matières de caractère basique: Inorganiques, liquides

##### **Risque subsidiaire (IMDG)**

Aucun risque secondaire selon IMDG

##### **Étiquettes**



#### **14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

##### **Restrictions de tunnel**

Catégorie de tunnel: E

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

#### **14.8 Autres informations de transport**

Catégorie de transport: 2; Quantité totale maximale par unité de transport 333 kg ou litres

Catégorie d'arrimage A (IMDG)

Procédures d'urgence (EmS) INCENDIE (IMDG) F-A

Procédures d'urgence (EmS) en cas de DÉVERSEMENT (IMDG) S-B

## **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucune indication.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Évaluation et rapport de sûreté des produits chimiques conforme à 1907/2006 Annexe I n'a pas encore été réalisé.

## SECTION 16: Autres informations

### 16a. Indications sur les changements effectués sur la fiche de sécurité par rapport à la version précédente Révision de ce document

Voici la première version

### 16b. Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Les textes complets pour la classe de danger et le code de catégorie sont mentionnés dans l'article 3

Acute Tox 4oral	Toxicité aiguë (oral catégorie 4)
Skin Corr 1A	Corrosif (catégorie 1A)
Met Corr 1	Peut être corrosif pour les métaux (Catégorie 1)
Skin Corr 1B	Corrosif (Catégorie 1B)
Eye Dam 1	Effets oculaires irréversibles (Catégorie 1)

### Explication des abréviations de l'article 14

ADR Accord européen pour le transport routier international des marchandises dangereuses.

RID Règlements concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

IMDG Le code IMDG (International Maritime Dangerous Goods Code)

ICAO Organisation de l'aviation civile internationale, OACI (International Civil Aviation Organization ICAO, 999 University Street, Montreal, Quebec H3C 5H7, Canada)

IATA Association internationale du transport aérien

Code de restriction de tunnel : E - Passage interdit dans les tunnels de catégorie E

Catégorie de transport: 2; Quantité totale maximale par unité de transport 333 kg ou litres

### 16c. Principales références bibliographiques et sources de données

#### Sources des données

Les données primaires pour le calcul des risques a été de préférence extrait de la liste de classification européenne officielle, 1272/2008 Annexe I, mise à jour 2020-06-23.

Lorsque de telles données faisaient défaut, une autre documentation de seconde main sur laquelle cette classification officielle est basée a été utilisée, par exemple, IUCLID (International Uniform Chemical Information Database). En troisième lieu, l'information provenant de fournisseurs chimiques de réputation internationale a été utilisée, et en quatrième lieu d'autres informations disponibles, par exemple les fiches de données de sécurité provenant d'autres fournisseurs ou des informations provenant d'associations à but non lucratif, la fiabilité de la source ayant été jugée par un expert. Si, malgré cela, aucune information fiable n'a été trouvée, les risques sont évalués en fonction de l'opinion d'experts sur la base des propriétés connues de substances similaires et conformément aux principes de 1907/2006 et 1272/2008.

#### Les textes complets des règlements sont mentionnés dans la présente fiche de données de sécurité

- 1907/2006 RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- 2015/830 RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- 1272/2008 RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006
- 648/2004 RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergents
- 89/391 DIRECTIVE DU CONSEIL du 12 juin 1989 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail
- 98/24 DIRECTIVE 98/24/CE DU CONSEIL du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)
- 2008/98 DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

#### **16d. Méthodes utilisées afin d'évaluer les données visées 1272/2008 Article 9 pour les besoins de la classification**

Le calcul des risques de ce mélange a été réalisé sous forme d'évaluation par l'application d'une détermination par valeur probante confiée au jugement d'un expert, conformément à 1272/2008 Annexe I , en tenant compte de toutes les informations disponibles ayant une incidence sur la détermination des dangers présentés par le mélange, et conformément à 1907/2006 Annexe XI .

#### **16e. Liste des mentions de danger et/ou conseils de prudence**

##### **Texte complet pour l'indication des risques, mentionné dans la section 3**

H302 Nocif en cas d'ingestion

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H290 Peut être corrosif pour les métaux

H318 Provoque de graves lésions des yeux

#### **16f. Avertissements destinés aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement**

##### **Avertissement pour une utilisation incorrecte**

Ce produit peut provoquer de graves lésions s'il n'est pas correctement utilisé. Lisez attentivement l'information dans la fiche de données de sécurité et autres informations concernant les risques. En cas d'utilisation professionnelle le patron est responsable que l'équipe soit consciente des risques.

##### **Autres informations pertinentes**

Non spécifié